École Des Beaux-Séjours

Centre de services scolaire des Phares
Québec

Document d'information aux parents
Année scolaire 2023-2024 - 2e cycle primaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes
- Les dates des communications aux parents (première communication, deuxième communication et bulletins)
- Les compétences et leur moment de communication
- Les moyens utilisés pour évaluer
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes)

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Stéphanie Reid
Directrice de l'école

Document d'information aux parents – Année scolaire 2023-2024 - 2e cycle primaire

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

Première communication écrite :	**Bulletin 1 :**	**Bulletin 2 :**	**Bulletin 3 :**
➢ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➢ Communication disponible sur le portail parents dans la semaine du 13 octobre 2023.	➢ Étape : 30 aout au 10 novembre 2023. ➢ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➢ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 13 novembre 2023. ➢ Les parents seront rencontrés le 16 novembre 2023 en soirée ainsi que le 17 novembre 2023.	➢ Étape : 13 novembre 2023 au 23 février 2024. ➢ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➢ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 26 février 2024. ➢ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous le 27 février 2024 soirée ainsi que le 28 février 2024. ➢ Commentaires sur la compétence : « **Travailler en équipe** ».	➢ Étape : 26 février au 21 juin 2024. **Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.** ➢ Ce bulletin comprend également un résultat final composé des étapes 1, 2, 3 et du résultat de l'épreuve du MEES, s'il y a lieu. ➢ Bulletin disponible sur le portail parents dans la semaine du 24 juin 2024. ➢ Commentaires sur la compétence : «**Travailler en équipe** ».

DISCIPLINE		**Période de communication au bulletin**			**Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves**
		Étape 1	**Étape 2**	**Étape 3**	
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT **30 %**	• Écrire		X	X	Situations d'écriture variées, dictées, conjugaisons, phrases et grammaire. Épreuve du MEES à la fin du cycle (4e année) 20 % du résultat de l'année.
50 %	• Lire	X	X	X	Situations de lectures variées, stratégies de lecture, réactions face aux textes, observations et entrevue de lecture. Épreuve du MEES à la fin du cycle (4e année) 20 % du résultat de l'année
20 %	• Communiquer oralement		X	X	Présentations préparées et discussions spontanées.
MATHÉMATIQUE **30 %**	• Résoudre une situation problème		X	X	Situations de résolution de problèmes complexes.
70 %	• Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X	Situations d'application des techniques et concepts mathématiques. Exercices, observations et évaluations.
ANGLAIS, LANGUE SECONDE **50 %**	• Communiquer oralement en anglais		X	X	Observation des élèves lors de jeux et activités interactives (SAC).
35 %	• Comprendre des textes lus et entendus		X	X	Examens, jeux-questionnaires, activités de réinvestissement à la suite des lectures et à l'écoute en classe (SAE).
15 %	• Écrire des textes		X	X	Projets d'écriture variés (SAE).
ARTS PLASTIQUES **70 %**	• Réaliser des images personnelles • Réaliser des messages visuels		X	X	Exploitation de différentes techniques à l'aide de matériaux divers. Découverte des artistes, réactions aux œuvres des pairs et histoire de l'art.
30 %	• Apprécier des œuvres d'art				

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Mise à jour en aout 2023

MUSIQUE **70 %** **30 %**	• Inventer des pièces musicales ou instrumentales • Interpréter des pièces musicales • Apprécier des œuvres musicales		X	X	Observation en classe, échanges, prestations instrumentales, créations écrites et/ou imposées.
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ **100 %**	• Pratiquer des activités physiques individuellement • Pratiquer des activités avec d'autres élèves • Se donner des moyens pour adopter un mode de vie sain et actif	X	X	X	Scénarios d'apprentissages et d'évaluations (SAE). Questionnaires (ex. fiche santé), grilles d'observations, tests d'habiletés et d'aptitudes. Observations, captation vidéo et multimédia.
ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE **50 %** **50 %**	• Réfléchir sur des questions éthiques • Pratiquer le dialogue • Manifester une compréhension du phénomène religieux • Pratiquer le dialogue		X	X	Réflexions à partir d'un texte, d'expériences personnelles, discussions, débats, travaux et évaluations.
SCIENCE ET TECHNOLOGIE **100 %**	• Résoudre des problèmes • Utiliser les outils, les objets et les procédés de la science et de la technologie • Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques		X	X	Démarche scientifique, expériences, techniques de manipulations, évaluations, utilisation des T.I.C., recherches et carnet d'expérimentation.
GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ **100 %**	• Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire • Expliquer le changement dans une société • Prendre conscience de la diversité des sociétés		X	X	Lecture de cartes et de textes. Évaluation des connaissances, observations et entrevues.

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Le Centre de services scolaire des Phares rappelle que la présence de l'élève lors de la passation des épreuves ministérielles et des épreuves internes du Centre de services scolaire est obligatoire. Depuis mai 2012, l'absence pour voyage à l'une ou l'autre de ces épreuves a pour conséquence la note zéro (0). Les motifs acceptés par le MEES (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour l'absence à une épreuve sont les suivants : la participation à un évènement à caractère national ou international, le décès d'un proche, la maladie avec pièce justificative et la convocation à un tribunal.